

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 9 octobre 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi 9 octobre deux mille vingt- trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le 3 octobre 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Daniel PRODHOMME, Géraldine HARNOIS-MARTIN Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND, Viviane SAINT-DENIS.

Absents(tes) excusée(s) : Katell BEUCHER (pouvoir à Sylviane GUILLOT), Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, David EGASSE (pouvoir à Daniel PRODHOMME), Léna MONNIER

Madame Géraldine HARNOIS-MARTIN est élue secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-09/10-09 Affaire Foncières/ Projet Maison HÉOL/Vente de la parcelle communale cadastrée AC 227

La commune de Domloup a été sollicitée par la société LEXHAM, pour l'achat d'une parcelle communale en vue de la construction d'un espace paramédical et médical appelé « Maison HÉOL ».

Ce projet comporte 9 espaces de consultation, une salle d'attente, une salle de réunion et des sanitaires. Il regrouperait des professions telles que psychologue, shiatsu, ostéopathe, ergothérapeute, orthophoniste, sage-femme...

La surface du bâtiment est de 269.50 m². Il est prévu également un espace vélo d'une superficie de 11.09 m² et un parking de 342 m². La surface restante serait en pelouse et en pavés enherbés.

Ce projet serait implanté sur la parcelle cadastrée section AC n° 227 située 6 bis rue de Hédé d'une superficie de 1 316 m².

Il est proposé que la cession de cette parcelle communale s'effectue pour un montant de 72 € HT le m².

Selon les dispositions de l'article 1311-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les services de France Domaine ont été sollicités, afin qu'ils donnent leur avis sur la valeur vénale du bien.

Par courrier du 4 octobre, France Domaine a fait savoir qu'en comparaison avec différentes ventes et notamment celle de la parcelle voisine cadastrée AC 326 le 15 juillet 2020, il pouvait être retenu un prix de 72 € le m² pour cette cession.

Vu l'avis de France Domaine ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- ✓ **Approuve** la cession de la parcelle communale cadastrée AC n° 227 d'une superficie de 1 316 m² pour un montant de 72 € HT le m²
- ✓ **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout autre document se rapportant à cet objet.

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

